

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 12 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/12-C
7 mai 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DU MÉCANISME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

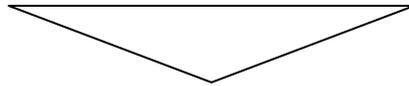
Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Chef, Sous-Division pour la sécurité sur le terrain: M. M. Lorentzen tél.: 066513-2343

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note des informations figurant dans le "Document d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2007/12-C).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE

1. À sa session annuelle de 2006, le Conseil a examiné le document intitulé "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2006/13-C) et a pris acte de l'intention du Secrétariat d'informer régulièrement le Conseil de la situation d'avancement et de rendre compte de tout changement significatif concernant la part des coûts incombant au PAM ou le mécanisme de partage des coûts.
2. Le présent document fournit des informations sur la part des coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS) incombant au PAM au titre de la sécurité sur le terrain, y compris le financement, et sur tous les autres coûts encourus par le PAM pour la sécurité pendant l'exercice biennal en cours, notamment le Fonds de maintien de la sécurité 2006–2007.

PARTICIPATION AUX COÛTS DU DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES AU TITRE DES COÛTS DE SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DES NATIONS UNIES 2006–2007

3. À sa première session ordinaire de 2005, le Conseil a accepté d'apporter son concours au Secrétaire général pour la mise en place d'un système renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour le personnel des Nations Unies dans le monde entier (WFP/EB.1/2005/10), afin que le personnel du PAM puisse continuer à remplir son importante mission qui consiste à nourrir les pauvres souffrant de la faim dans les régions peu sûres.
4. Les organisations participant au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies sont collectivement responsables de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies. Les coûts liés au terrain sont répartis entre ces organisations tandis que les coûts de la gestion centrale sont pris en charge par les Nations Unies. La formule de partage des coûts est fondée sur l'effectif du personnel en poste dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et dont la sûreté et la sécurité relèvent de la responsabilité du système des Nations Unies.
5. Selon la formule de partage des coûts existante, la part du PAM pour 2006–2007 devrait se chiffrer à 22,6 millions de dollars É.-U., sur la base d'un effectif de 9 230 agents sur le terrain, comme indiqué dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2005/5-A/1). Cet effectif est équivalent à 13,3 pour cent de tout le personnel de terrain des Nations Unies.
6. Le PAM estime que les coûts de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies devraient être financés au titre du budget ordinaire des Nations Unies et non par des contributions volontaires. Il défend cette approche auprès des États membres mais, en attendant, le PAM doit continuer à financer la part des coûts du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui lui incombe.
7. Le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007 a mis en avant l'intention de faire financer ces coûts par les projets au titre des coûts d'appui directs (CAD). Comme indiqué dans le "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM 2006–2007" (WFP/EB.1/2007/6-A/1), cependant, le Secrétariat a examiné cette option et l'a jugée inapplicable.

8. Pour le PAM, les coûts du DSS sont une part des coûts d'une autre organisation, de sorte qu'ils ne peuvent généralement pas être imputés à des projets spécifiques du PAM, ce qui les rend difficiles à justifier aux yeux des gestionnaires de projet et des bailleurs de fonds. En outre, ces coûts n'ont pas "directement trait à l'appui d'une opération", première condition requise pour ranger un coût dans la catégorie des CAD aux termes de l'article premier du Règlement financier, la deuxième condition étant que ces coûts "n'auraient plus lieu d'être si cette activité cessait". Comme ces coûts doivent être encourus quels que soient le nombre et l'envergure des projets, ils ne peuvent pas être rangés dans la catégorie des CAD.
9. Le Secrétariat a donc proposé que les coûts afférents au DSS soient financés au titre du Fonds général, comme cela a été fait pendant l'exercice biennal 2004–2005.
10. Le PAM a recruté trois conseillers principaux pour la sécurité, qui suivent l'exécution du plan de travail du DSS et sont chargés de la coordination des activités liées à la sécurité, des rapports et des analyses, des mesures de prévention, de la formation et du redéploiement immédiat dans les situations d'urgence.
11. En 2006, le montant facturé au PAM au titre du DSS s'élevait à 9 359 083 dollars; le montant actuellement prévu pour 2007 est de 8 970 495 dollars. Le total des coûts pour l'exercice biennal devrait donc être inférieur au budget initial de 22,6 millions de dollars, les coûts des trois conseillers principaux pour la sécurité incombant au PAM y compris. Le chiffre exact sera connu lorsque le rapport sur les résultats du DSS pour 2007 sera approuvé. Tout reliquat non dépensé au titre de la part des coûts partagés du budget du DSS sera crédité aux organisations participantes.
12. Le DSS continuera à fournir régulièrement des rapports détaillés sur la structure et la distribution des postes financés conjointement, ainsi que sur les fonctions qui s'y rattachent et la situation en termes d'occupation des postes. Les informations concernant les contributions au financement des dépenses de sécurité pour les opérations de terrain des organisations participantes et les dépenses effectives seront présentées dans le rapport d'exécution du Secrétariat des Nations Unies.

PARTICIPATION AUX COÛTS DU DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES AU TITRE DES COÛTS DE SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DES NATIONS UNIES 2008–2009

13. Sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion, il y a eu ces derniers mois deux évolutions majeures dans le domaine de la sûreté et de la sécurité aux Nations Unies.
14. En octobre 2006, le rapport du groupe de travail technique sur la sûreté et la sécurité (CEB/2006/HLCM/18), présidé par le PAM, a été rendu public. Le rapport analysait les diverses options de révision des priorités des activités du DSS et les mécanismes de financement correspondants pour l'exercice biennal 2008–2009.
15. Le groupe de travail a conclu que la proposition de budget 2008–2009 du DSS devrait refléter une croissance de base nulle de la partie du budget correspondant aux coûts partagés pour 2006–2007, mais ferait ensuite l'objet d'un nouveau calcul des coûts pour prendre en compte des éléments tels que l'inflation. Il a aussi recommandé la création d'une capacité d'intervention immédiate en première urgence, reposant sur l'utilisation des ressources existantes du DSS dans les lieux d'affectation désignés à cet effet, chacun devant fournir un fonctionnaire chargé de la coordination de la sécurité sur le terrain pour redéploiement en cas de crise. Le groupe de travail a recommandé que tous les appels de



fonds — groupés ou individuels — lancés au début d'une situation d'urgence devraient couvrir les besoins en matière de sécurité; le Comité de haut niveau sur la gestion aidera et autorisera le DSS à mobiliser et à utiliser les fonds de nouvelles sources telles que les États membres, le Fonds fiduciaire, le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les partenaires de réserve et le secteur privé, pour les objectifs relevant du mandat approuvé du DSS.

16. En mars 2007, le groupe de travail technique sur le partage des coûts du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, présidé par le PAM, a produit son rapport (CEB/2007/HLCM/5), dans lequel la formule de partage des coûts actuelle du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies est examinée pour vérifier qu'elle est juste, transparente et fondée sur des paramètres objectifs.
17. Le groupe de travail a conclu que bien que la formule soit imparfaite, la répartition en fonction des effectifs — pourcentage de personnel sur le terrain — est actuellement la méthode la plus équitable de partage des coûts de terrain du DSS. Pour l'exercice biennal 2008–2009, la formule de partage des coûts sera fondée sur les effectifs au 31 décembre 2006.

COÛTS DE SÉCURITÉ INTERNES DU PAM

18. Outre les coûts de participation au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le PAM doit couvrir d'importants coûts internes pour les éléments liés à la sécurité qui lui permettent de remplir sa mission.

Fonctionnaires responsables de la sécurité sur le terrain

19. En 2004–2005, six postes de conseillers régionaux pour la sécurité ont été financés au titre du Programme de mise à niveau de la sécurité pour les bureaux régionaux. En 2006–2007, trois conseillers principaux pour la sécurité ont été recrutés par le PAM pour l'Afrique, le Moyen-Orient/l'Asie et les Amériques, respectivement. Les traitements de ces fonctionnaires, les frais de voyage et un matériel de sécurité limité sont couverts par l'allocation, d'un montant de 22,6 millions de dollars, affectée aux coûts liés aux opérations de terrain des Nations Unies.
20. En 2004–2005, 43 fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain ont été recrutés, dont 21 ont été rétribués au titre du Programme de mise à niveau de la sécurité et 22 au titre des CAD. En 2006–2007, les 36 postes de fonctionnaires du PAM chargés de la sécurité sur le terrain sont directement financés au titre des CAD.

Police d'assurance contre les actes de violence

21. Le PAM souscrit une police d'assurance contre les actes de violence destinée à indemniser les familles des membres du personnel international et national qui sacrifient leurs vies en accomplissant la mission du PAM consistant à nourrir les pauvres qui souffrent de la faim. La couverture permanente de plus de 10 000 fonctionnaires du PAM et agents auxiliaires a requis plus de 2 millions de dollars pour l'exercice 2006–2007, soit autant qu'en 2004–2005.



Équipement de sécurité/application des normes minimales de sécurité opérationnelle

22. Des équipements de sûreté et de sécurité sont fournis afin de mettre tous les bureaux de pays du PAM en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), et souvent aussi pour répondre à des besoins identifiés par des évaluations des menaces et des risques. Ces équipements sont financés principalement sur le budget des CAD des projets. Les besoins minimaux de matériel de communication et d'infrastructures de sécurité — tels que des radios à très haute fréquence — sont aussi couverts au titre des CAD, de même que d'autres dépenses afférentes aux évacuations, aux réinstallations, etc.
23. Dans certains lieux d'affectation, le personnel peut prendre, à domicile, des mesures de sécurité supplémentaires, approuvées par l'équipe chargée de la gestion de la sécurité au niveau du pays; ces mesures sont financées au titre des coûts standard de personnel.

FONDS DE MAINTIEN DE LA SECURITE

24. Des mesures non renouvelables d'amélioration de la sécurité, telles que la pose d'une pellicule de protection contre les explosions et le déplacement et le renforcement de l'entrée principale du siège ont été mises en œuvre pendant l'exercice biennal 2004–2005. Afin de garantir la poursuite de l'amélioration des mesures de sûreté et de sécurité pour le personnel du PAM, le Fonds de maintien de la sécurité couvre les activités de base nécessaires pour assurer la conformité aux normes MOSS lorsqu'un nouveau bureau est ouvert et/ou que la phase de sécurité passe à un niveau supérieur, et l'actualisation des évaluations des menaces et des risques pour tous les bureaux de pays du PAM pendant l'exercice 2006–2007, si possible avec recours à l'autoévaluation
25. Le tableau 1 indique les montants initialement alloués au Fonds de maintien de la sécurité pour l'exercice 2006–2007 et les montants engagés fin mars 2007. L'exécution de ce plan est suivie par la Sous-Division pour la sécurité sur le terrain de la Division des services de gestion.

Catégorie	Allocation initiale	Montant engagé fin mars 2007	Pourcentage de l'allocation engagé
Évaluations des risques liés à la sécurité	300 000	201 889	67%
Équipements de sécurité MOSS	1 700 000	1 465 826	86%
Total	2 000 000	1 667 715	83%

Évaluations des risques liés à la sécurité

26. Compte tenu de la priorité élevée accordée à la sécurité du personnel dans les zones d'intervention et des menaces qui pèsent en permanence sur le personnel de terrain, le PAM entend procéder à une nouvelle évaluation de ses bureaux de pays tous les deux ans. En 2004–2005, toutes les évaluations ont été réalisées par des experts extérieurs; pendant l'exercice en cours, le PAM s'emploie à introduire une politique d'autoévaluation. Pour 2006–2007, un montant de 300 000 dollars a été alloué à un programme d'évaluations permettant d'assurer la couverture la plus large possible tout en limitant les coûts.



27. Dans le cadre de cette approche, dix évaluations des risques ont été conduites par des experts extérieurs tandis que 17 l'ont été par les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain du pays lui-même, du siège ou d'un pays voisin, voire par le DSS. Un petit nombre d'évaluations pourraient être conduites par des experts extérieurs de la sécurité dans les pays où des problèmes spécifiques requérant une évaluation indépendante ont été identifiés. La mise en œuvre progressive d'une politique d'autoévaluation sera réexaminée au cours du prochain exercice.

Équipement de sécurité

28. Au cours de l'exercice 2004–2005, le Programme de mise à niveau de la sécurité a fourni à tous les pays les fonds requis pour les équipements. Pour l'exercice 2006–2007, le PAM s'efforcera d'assurer la pleine conformité avec les normes MOSS, y compris pour les bureaux nouvellement ouverts, les changements des phases de sécurité et les besoins identifiés dans les évaluations des risques liés à la sécurité. Pendant cette même période, un montant de 1 700 000 dollars a été affecté aux locaux des nouveaux bureaux pour l'achat et la pose d'une pellicule de protection contre les explosions, la construction/le renforcement d'abris/refuges, de clôtures et de murs d'enceinte et d'autres mesures de protection. Un financement a aussi été fourni pour satisfaire aux exigences des normes MOSS: matériel de télécommunications, système de positionnement universel (GPS), bâches anti-projectiles, gilets pare-balles, nécessaires pour le traitement des traumatismes, trousse de premiers secours, détecteurs d'incendie et extincteurs.
29. Le Secrétariat informera périodiquement le Conseil des progrès accomplis et lui rendra compte de toute modification importante de ce plan d'affectation des ressources

PROCHAINES ETAPES

30. Dans le cadre du mandat du Comité de haut niveau sur la gestion, le groupe de travail a conclu que la formule de partage des coûts présentait des imperfections inhérentes et a recommandé que le Comité procède à une analyse plus exhaustive et globale de la question avant l'exercice biennal 2010–2011.
31. Il convient de se pencher sur les questions telles que les nouvelles sources de financement, la sensibilisation et l'appui des États membres en matière de sécurité, les subventions croisées, l'accessibilité économique et les options à long terme susceptibles de garantir le financement de la sécurité. La question récurrente du financement des coûts liés à la sécurité au titre du budget ordinaire des Nations Unies doit être réglée de manière définitive.
32. La façon dont les membres du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies assurent l'interface entre les directives et les fonctions opérationnelles doit être examinée en vue d'intégrer les coûts appropriés dans les budgets des projets, des programmes et des bureaux de pays, notamment dans le contexte de la réforme des Nations Unies. On devrait envisager d'incorporer les meilleures pratiques dans le cadre uniforme régissant le niveau des services rendus à toutes les organisations au titre du système fondé sur les résultats du DSS.
33. Le Directeur exécutif continuera d'apporter son appui au Secrétaire général pour mettre en place un système renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour le personnel des Nations Unies dans le monde et pour demander instamment avec des États membres et des chefs de secrétariat d'autres organisations que l'Assemblée générale envisage le

financement du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies au titre du budget ordinaire des Nations Unies.

34. Le Secrétariat informera chaque année le Conseil, à sa session annuelle, sur la mise en œuvre des nouvelles mesures de gestion de la sécurité au sein du système des Nations Unies et leurs incidences financières, notamment toute modification importante de la part de coûts incombant au PAM ou du mécanisme de partage des coûts.
35. Le PAM continuera à collaborer avec le DSS et avec les réseaux interorganisations de sécurité sur le terrain et aux sièges en vue d'élaborer une stratégie et des mécanismes d'exécution assurant la mise en place d'un système de gestion de la sécurité solide et coordonné au niveau mondial.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CAD	coûts d'appui directs
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
GPS	Système de positionnement universel
MOSS	normes minimales de sécurité opérationnelle